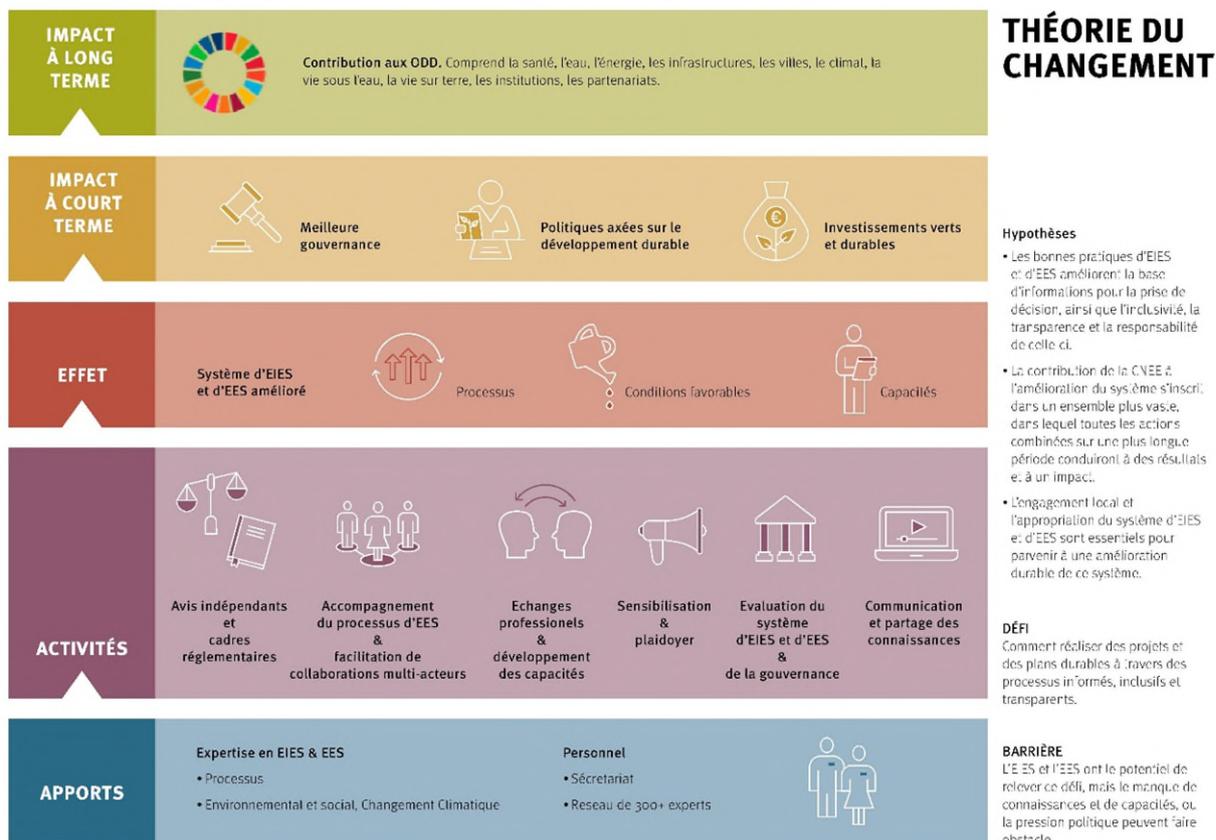




## Théorie du Changement

La CNEE et ses partenaires œuvrent en faveur d'un développement plus durable par l'amélioration du système local d'évaluation d'impact. Les activités que nous entreprenons contribuent aux principaux éléments de ce système : les conditions propices, les capacités des acteurs principaux, les processus mis en œuvre pour soutenir la planification du développement au niveau des projets et au niveau stratégique. Ce résultat aura pour conséquence des projets et plans plus durables, ainsi qu'une amélioration de la gouvernance ; l'impact à court terme des collaborations de la CNEE. Ensemble, et au fil du temps, ces impacts à court terme contribuent à la réalisation des ODD.



## Impact à long terme

### Contribution aux ODD

L'évaluation d'impact est appliquée dans tous les secteurs, au niveau de projets ainsi qu'au niveau stratégique, et peut donc contribuer à pratiquement tous les ODD. Par extension, les activités de la CNEE peuvent également contribuer à la plupart des ODD, en fonction des cas où notre soutien est sollicité. En écologisant des projets d'investissements par exemple, l'EIES contribue à l'ODD 1 (pas de pauvreté), l'ODD 2 (faim "zéro"), l'ODD 3 (bonne santé et bien-être) et à l'ODD 8 (travail décent et croissance économique). Une prise de décision plus transparente et inclusive contribue à l'ODD 5 (égalité entre les sexes) et à l'ODD 10 (inégalités réduites). L'application de l'EIES et de l'EES pour les projets et plans dans les secteurs de l'eau, de l'énergie et de l'infrastructure contribuent aux ODD 6 (eau propre et assainissement), 7 (énergie propre et d'un coût abordable), 9 (industrie, innovation et infrastructure) et 11 (villes et communautés durables). Les questions relatives au climat et à la biodiversité constituent toujours un élément essentiel des évaluations d'impact, et contribuent donc aux ODD 13 (mesures relatives à la lutte contre le changement climatique), 14 (vie aquatique) et 15 (vie terrestre). Le renforcement de la gouvernance des institutions qui appliquent l'évaluation d'impact contribue à l'ODD 16 (paix, justice et institutions efficaces). Les ODD sur lesquels nos partenaires collaboreront avec nous dépendront des enjeux de chaque pays ou région en matière de durabilité, et des décisions sur les politiques et les projets inscrites à l'agenda politique. En Afrique de l'Est par exemple, il est probable que nous mettrons l'accent sur la planification d'infrastructures vertes. Tandis qu'au Moyen-Orient, la priorité est actuellement sur les investissements résilients au changement climatique.

## Impact à court terme

### De meilleures politiques, investissements et gouvernance

- **L'évaluation d'impact aide à parvenir à des investissements et des politiques plus durables**  
Nous contribuons à assurer que les plans, politiques et programmes soient davantage axés sur le développement durable. Des EES de bonne qualité assurent que des informations adéquates soient disponibles sur les conséquences environnementales, sociales et climatiques de nouveaux plans et politiques et sur les alternatives qui permettent de faire face à ces conséquences. Un exemple : le plan d'aménagement du territoire élaboré pour le delta du Tana au Kenya a utilisé l'EES pour trouver un aménagement de l'espace qui diminuerait les conflits entre les paysans locaux, et a exploré les opportunités pour de nouvelles initiatives agricoles à grande échelle. L'objectif était de trouver un équilibre entre les différents moyens de subsistance qui puisse être maintenu à mesure de l'évolution du climat. Les inondations pendant la saison des pluies ainsi que les pénuries d'eau pendant la saison sèche risquent de continuer d'augmenter. L'EES fournissait aussi l'occasion d'un processus de consultation qui incluait un engagement massif des différentes communautés locales qui joueront un rôle dans la mise en œuvre du plan.
- **Nous aidons à établir des investissements verts et à améliorer leur contribution au développement durable**  
L'EIES encourage les initiateurs de projets, à la fois publics et privés, à optimiser la durabilité de leurs projets, et à construire une relation durable avec les communautés sur lesquelles ils auront un impact. En Jordanie par exemple, un groupe restreint de professionnels étudie actuellement comment les EIES peuvent être utilisées pour rendre les projets de traitement des eaux usées résilients face au changement climatique. L'application de bonnes pratiques d'EIES permet d'éliminer les vulnérabilités climatiques d'un projet. De plus, l'empreinte carbone des

projets peut être réduite grâce à des mesures d'efficacité énergétique et de réutilisation des déchets. La réussite de la réutilisation nécessitera une collaboration avec les utilisateurs finaux de ces déchets ; celle-ci pourra être établie dans le cadre du processus d'EIES.

- **Notre travail aide également à améliorer la qualité de la gouvernance des institutions impliquées dans l'évaluation d'impact**

L'évaluation d'impact selon les bonnes pratiques améliore la qualité de la gouvernance parce qu'elle est inclusive, transparente et participative, et elle aborde les défis de durabilité de façon intégrale. Dans de nombreux pays où nous travaillons, la prise de décision est souvent abordée sous l'angle d'un seul secteur ou d'un seul intérêt, et les décideurs ne s'attendent pas forcément à être tenus responsables devant les communautés concernées par les projets et les plans. Les processus d'évaluation d'impact, même s'ils ne sont pas achevés, contribuent à une meilleure gouvernance par :

- *Un meilleur dialogue et une meilleure collaboration*

Les processus d'évaluation d'impact rassemblent les organismes du secteur, les autorités environnementales, les investisseurs du secteur privé, la société civile et les parties prenantes affectées. Le processus offre la possibilité d'établir une base d'informations partagée, de comprendre les intérêts mutuels, et de trouver des modalités de collaboration pour la réalisation des projets et des plans. L'engagement avec des parties prenantes dans l'évaluation d'impact mènera souvent à de nouvelles alternatives de développement qui répondent à une plus large gamme d'objectifs, ainsi que des accords sur la réalisation qui coordonnent mieux les différents mandats gouvernementaux et impliquent directement les communautés affectées. Ce type d'approche multipartite peut être stimulé dans le contexte de l'évaluation d'impact, et s'étend ensuite à d'autres niveaux et domaines de gouvernance.

- *Transparence, justification et accès à l'information*

La transparence et l'accès à l'information sont deux piliers universellement reconnus de la bonne pratique d'évaluation d'impact. Les parties prenantes doivent pouvoir avoir accès à l'information sur les conséquences environnementales et sociales des plans de développement et des propositions de projet, et sur la manière d'en tenir compte. Il faut également qu'il y ait une relation claire entre l'évaluation des options, et les engagements définitifs pris, ainsi qu'une explication sur la façon dont les considérations environnementales et sociales ont été prises en compte dans la décision formelle. Une expérience réussie dans un processus d'évaluation d'impact peut se traduire par une meilleure pratique de divulgation de la part du gouvernement et une meilleure responsabilité publique dans d'autres domaines.

- *Un gouvernement plus crédible et fiable*

L'augmentation de la transparence et de la redevabilité à laquelle l'évaluation d'impact contribue, aide à accroître le niveau de confiance publique envers les institutions gouvernementales. Une prise de décision plus ouverte et fondée sur des données probantes entraînent une augmentation de la crédibilité. La CNEE peut jouer le rôle de facilitateur de processus, neutre et multi-acteurs, et peut aider ses partenaires à organiser des processus d'évaluation spécifiques de façon inclusive et techniquement solide. Surtout lorsque ce n'est pas la norme, la CNEE peut aider les partenaires avec qui elle travaille à avoir confiance que la transparence portera ses fruits : qu'elle se traduira par un meilleur soutien de leurs décisions et par une meilleure « bancabilité » des propositions ultérieures de mise en œuvre.

## Résultats

### Une meilleure évaluation d'impact

Si les processus d'évaluation d'impact doivent contribuer à des politiques plus durables, des investissements plus verts et une meilleure gouvernance, il faut qu'ils fonctionnent bien. Les processus d'évaluation d'impact doivent répondre à des critères de bonne pratique, chacun des acteurs ayant un rôle crucial doit jouer son rôle et exercer son influence, et les conditions favorables doivent être réunies. Ce sont les résultats directs auxquels contribue le travail de la CNEE.

- **De meilleurs processus d'EIES et d'EES**

Une bonne EIES ou EES offre une base solide pour une prise de décision fondée sur des données probantes et facilite l'élaboration de solutions durables pour atteindre les objectifs du plan ou du projet, en concertation avec les acteurs du gouvernement et de la société. Elle présente également les étapes menant à la mise en œuvre de ces solutions dans la suite.

- **Des capacités d'acteurs adéquates pour l'EIES et l'EES**

Pour qu'une évaluation d'impact soit efficace, il est essentiel que les acteurs ayant un rôle dans le système aient la capacité de le remplir. Cela s'applique autant aux organisations gouvernementales ayant un rôle officiel dans le système, qu'à des organisations non gouvernementales qui jouent un rôle plus informel, comme les ONG et les institutions académiques. Par exemple, les organisations de la société civile doivent savoir comment elles peuvent s'engager dans un processus d'évaluation d'impact, et l'autorité environnementale doit avoir les moyens d'examiner la qualité et le degré d'exhaustivité des informations fournies.

- **Des conditions favorables réunies pour l'EIES et l'EES**

Nous avons identifié six conditions favorables requises dans une juridiction pour que le processus d'évaluation d'impact soit efficace. Elles comprennent un cadre réglementaire étayé par des documents d'orientation, destiné à guider l'évaluation d'impact. D'autres conditions favorables sont une conscience élevée du rôle de l'évaluation d'impact, un accord sur un agenda politique pour l'application de l'évaluation d'impact, et l'engagement à fournir les ressources qui permettent de bien la réaliser. Les professionnels doivent également avoir des opportunités de développer leurs compétences et d'échanger avec d'autres, ainsi qu'un endroit où aller pour obtenir des informations pratiques sur les exigences et la pratique. Pour terminer, afin de faciliter l'apprentissage, il est important de disposer d'un mécanisme de suivi de la mise en œuvre de l'évaluation d'impact dans l'ensemble du pays.

## Activités Résultats

### **Avis Indépendant**

La CNEE donne des avis à la fois sur le processus et sur le contenu des évaluations d'impact. Elle fournit à tous ceux qui ont un intérêt dans les impacts environnementaux et sociaux du projet ou du plan un avis indépendant sur l'adéquation de l'évaluation. Elle donne aussi des conseils concrets sur la façon de remédier aux lacunes éventuelles. La CNEE mobilise des experts dans un large réseau international de spécialistes pour effectuer les examens et publie les conclusions sur son site Web.

### **Accompagnement du processus d'EES & facilitation de collaboration multi-acteurs**

La pratique d'EES est généralement plus récente que la pratique d'EIES, et souvent les partenaires doivent encore se familiariser avec ce processus. La CNEE coache le processus d'EES en étant l'oreille critique qui suit le processus et en proposant des ateliers ciblés sur les aspects spécifiques de l'EES. Par exemple, sur l'élaboration d'un plan d'action pour l'EES ou sur l'organisation de l'engagement avec les parties prenantes. L'objectif est d'aboutir à une EES plus influente, mais aussi de maximiser les apprentissages au profit de la pratique future.

### **Évaluation du système d'EIES & d'EES system & de la gouvernance**

Les activités que la CNEE entreprend avec ses partenaires doivent être basées sur une compréhension solide et partagée de la situation actuelle. Dans notre travail d'analyse de système, nous utilisons des méthodologies développées à partir de notre expérience pratique en matière d'évaluation d'impact. Nous facilitons par exemple la cartographie participative du système d'EIES avec l'outil ESY-map. Dans le cas de l'EES, une évaluation de la gouvernance peut être nécessaire pour mieux comprendre le contexte de prise de décision. Ces analyses de systèmes aident les partenaires à établir un agenda de changement, et permettent d'identifier les priorités de collaboration.

### **Cadre réglementaire**

La CNEE est souvent sollicitée pour donner des conseils sur des éléments spécifiques du cadre réglementaire du système d'évaluation d'impact dans un pays. Un tel cadre définit la norme minimale pour l'évaluation d'impact, et attribue des rôles aux différentes parties. Des lignes directrices pour la pratique sont un élément important d'un cadre réglementaire. Nous donnons des conseils sur les projets de règlement ou des lignes directrices quasiment de la même façon que nos avis indépendants sur l'évaluation d'impact : la CNEE rassemble l'expertise nécessaire dans un groupe d'experts et communique l'avis aux différentes parties concernées. Mais elle anime également souvent les sessions de rédaction technique et les consultations sur le règlement. Nous pouvons également être amenés à renforcer l'engagement pour la mise en œuvre de nouvelles exigences.

## **Développement des capacités & Échanges professionnels**

La CNEE soutient le développement des capacités chez tous les acteurs qui jouent un rôle dans l'évaluation d'impact. Les activités de cette catégorie peuvent varier, car elles sont toujours adaptées aux besoins des partenaires. La CNEE peut par exemple soutenir un processus d'apprentissage qui rapproche différentes parties autour d'un thème donné, comme une série d'ateliers sur la façon de faire face au changement climatique dans l'évaluation d'impact. L'objectif est à la fois de renforcer les compétences et les connaissances du savoir-faire, mais aussi d'aider les participants à parvenir à une compréhension collective du niveau des bonnes pratiques auquel ils devraient s'attendre dans ce domaine pour les années à venir.

## **Sensibilisation & Plaidoyer**

Une autre série d'activités se focalise sur la sensibilisation sur la valeur ajoutée de l'évaluation d'impact, et sur la façon dont elle peut améliorer la réalisation de son potentiel. Ces activités renforcent l'engagement en faveur de l'évaluation d'impact, particulièrement quand elle est moins connue ou moins populaire. La contribution de la CNEE consiste généralement à aider les partenaires à présenter l'évaluation d'impact pour une nouvelle audience, mais aussi à aider les acteurs dans différents domaines à identifier comment renforcer le travail de chacun d'eux. Elle partage les tendances internationales et les exemples convaincants qu'elle estime pouvoir motiver à s'investir davantage dans l'évaluation d'impact.

## **Communication & Partage des connaissances**

La CNEE consolide les leçons qu'elle tire de la pratique et les partage largement. Elle développe ses propres supports de connaissances, mais collabore également avec d'autres sur des supports communs. Si son site web donne accès à tous ces supports, la CNEE propose également de partager son expérience lors de réunions de réseautage.

## Contributions

L'équipe du secrétariat d'Utrecht compte 16 membres, et peut faire appel à plus de 300 experts (internationaux). Les domaines d'expertise de la CNEE portent sur l'évaluation d'impact environnemental et social, la gouvernance (environnementale) mais aussi – par le biais de nos experts – les connaissances approfondies sur tous les sujets pertinents et connexes pour l'évaluation d'impact. D'après les autorités locales, les OSC, les bailleurs de fonds et experts internationaux, les qualités spécifiques et importantes de la CNEE sont la neutralité et le professionnalisme (source : Évaluation d'impact des services de conseil de la CNEE au RVO<sup>1</sup> (2009-2019) et des activités de la CNEE au Mozambique (2002 et 2019).

## Défis

Le processus d'évaluation d'impact ne répond pas toujours aux attentes. Les exigences locales d'EIES et d'EES peuvent être contournées, des principales conséquences environnementales ou sociales peuvent ne pas être décelées ou être sous-estimées, les parties prenantes exclues de participation, et des pressions politiques peuvent bloquer la recherche de solutions plus durables. Assurer l'efficacité de l'évaluation d'impact nécessite des efforts soutenus.

## Hypothèses

1. Une bonne pratique d'EIES/EES améliore la base d'informations, l'inclusivité, la transparence et la redevabilité de la prise de décision.
2. La contribution de la CNEE à l'amélioration du système fera partie d'un cadre plus vaste, dans lequel toutes les actions combinées sur une longue période pourront aboutir à un résultat et avoir de l'impact.
3. L'engagement local et l'appropriation du système d'EIES/EES sont essentiels pour parvenir à une amélioration durable de ce système.

La Théorie du Changement de la CNEE est fondée sur l'hypothèse qu'une bonne pratique du processus d'EIES et d'EES entraîne de meilleures décisions sur les investissements au niveau des plans ou des projets. Nous fondons cette hypothèse sur un grand nombre de recherches et de pratiques, mais nous devons la tester régulièrement, particulièrement dans le contexte des pays du Sud. Si l'évaluation d'impact s'avérait perdre son utilité dans la pratique, ou être dépassée par d'autres instruments, il nous faudra revoir cette hypothèse.

En outre, nous devons être conscients que les interventions de la CNEE sont relativement limitées quant à leur échelle et à leur portée. Pour concrétiser des améliorations durables dans les systèmes d'EIES et d'EES dans les pays ou dans les régions où nous intervenons, il est nécessaire que des différents acteurs œuvrent sur une longue période pour atteindre cet objectif.

L'engagement des acteurs qui jouent un rôle prépondérant dans la pratique quotidienne de l'évaluation d'impact dans les pays où nous travaillons est particulièrement important. Ils sont les agents du changement que nous voulons soutenir. Notre hypothèse est qu'une approche axée sur la demande, qui souligne l'appropriation locale, sera toujours plus efficace qu'une méthode plus standard axée sur l'offre. Notre principe directeur est que l'engagement et le soutien des parties prenantes concernées sont essentiels pour obtenir des résultats durables à long terme.

---

<sup>1</sup> Agence Néerlandaise de l'Entreprise